



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 23 novembre 2015

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 0.7, Information, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h50.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 0.2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.2.2), Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'au 2.1), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 3.5), Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 6.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (jusqu'au 3.1), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.5), Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 3.1) Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagne : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Claude PREIONI (jusqu'au 6.2) Gennevilliers : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 2.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au 1.1.3) Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE (jusqu'au 5.4) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.4) Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au 2.2) Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Routelle : M. Daniel CUCHE Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'au 5.2) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire-Arcier : M. Charles PERROT Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.5) Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Morre : M. Jean-Michel CAYUELA

Secrétaire de séance : M. Yoran DELARUE

Procurations de vote :

Mandants : P. BONTEMPS, YM. DAHOUI, M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 7.1), F. GERDIL-DJAOUAT, M. LOYAT (à partir du 3.2), T. MORTON, Y. POUJET, K. ROCHDI, M. ZEHAF (à partir du 3.2), J. LOUISON (jusqu'au 5.4), JP. MICHAUD (à partir du 5.3).

Mandataires : D. SCHAUSS, D. DARD, C. MICHEL, L. CROIZIER (à partir du 7.1), JS. LEUBA, F. PRESSE (à partir du 3.2), D. POISSENOT, P. CURIE, AS. ANDRIANTAVY, A. GHEZALI (à partir du 3.2), P. CORNE (jusqu'au 5.4), J. BAVEREL (à partir du 5.3).

Délibération n°2015/002996

Rapport n°3.2 - Développement économique, emploi et enseignement supérieur/recherche/innovation - Actualisation de la stratégie du Grand Besançon 2015-2020

Développement économique, emploi et enseignement supérieur/recherche/innovation - Actualisation de la stratégie du Grand Besançon 2015-2020

Rapporteur : Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur

Résumé :

Le Grand Besançon a défini en 2010 sa stratégie de développement économique, « Grand Besançon, entrepreneurial, technologique et tertiaire » pour la période 2010-2015.

Si l'ambition affichée dans cet intitulé reste portée et soutenue fortement par le Grand Besançon, les évolutions institutionnelles, d'organisation des compétences, financières et économiques rendent nécessaire l'actualisation du plan d'action opérationnel issu de cette stratégie.

Quel doit être aujourd'hui le rôle de l'Agglomération du Grand Besançon en matière de développement économique, d'emploi, d'insertion, d'aménagement d'espaces d'activité et de requalification des friches immobilières, de soutien à l'ESRI ? Avec quels moyens ? Selon quelles priorités et complémentarités avec les autres collectivités, l'Etat et les acteurs privés ?

C'est dans ce cadre de réflexion et sur la base du bilan 2010-2015 qu'ont été conduits depuis début 2015 différents groupes de travail avec les partenaires publics et privés et les élus de l'agglomération.

Préambule

Dans un contexte de mutations économiques et territoriales, l'agglomération de Besançon doit répondre à de nouveaux enjeux :

- l'emploi menacé : le chômage fragilise de plus en plus de personnes ; les jeunes sont particulièrement touchés,
- des entreprises qui attendent les collectivités sur plusieurs terrains : accompagnement performant, offre adaptée en immobilier et en foncier, ressources humaines, très haut-débit, innovation... ; la vitalité est liée aussi à l'environnement de vie : le territoire, ses services, sa vie culturelle, son offre de formation...,
- les entreprises interrogent le territoire et son dynamisme. Offre-t-il du « sur-mesure », des réponses fiables ? Apporte-t-il un accompagnement personnalisé ?,
- des fonctions métropolitaines à renforcer : services publics, université, CHU, rayonnement culturel et touristique... Besançon doit présenter des avantages comparatifs pour assurer l'ancrage des entreprises et des personnels : fonctions métropolitaines, offre urbaine, vivier d'emplois pour les familles...,
- des réformes fiscales et institutionnelles qui impliquent des choix, une priorisation, une volonté de retour sur investissement... L'agglomération aborde un moment critique de sa trajectoire, dans une grande région issue de la fusion entre Franche-Comté et Bourgogne. Penser l'avenir de l'économie et de l'emploi du bassin bisontin nécessite d'intégrer cette nouvelle donne,
- une situation internationale qui a des répercussions sur l'emploi et sur les ressources des collectivités. Ceci incite à concilier volontarisme et inventivité. Mutualiser permet d'assurer des moyens à la hauteur des enjeux : diversification de l'économie et de l'emploi, création de richesses nécessaires à la qualité de vie...

I. Rappel : la stratégie 2010-2015

A/ L'ambition et la démarche

Sur la base d'un diagnostic réalisé par le Cabinet ERNST & YOUNG en 2009, le Grand Besançon a défini et finalisé en 2010 sa stratégie de développement économique « Grand Besançon 2015 entrepreneurial, technologique et tertiaire ».

Cette stratégie avait pour ambition de :

- repositionner le leadership du Grand Besançon sur les marchés technologiques issus des microtechniques, luxe, santé, aéronautique, aérospatiale, numérique et plus largement dans son rôle d'animateur économique du territoire Grand Bisontin,
- développer, organiser et entretenir une offre foncière et immobilière pour les entreprises,
- soutenir l'attractivité globale du territoire en développant une marque territoriale, une offre de formations, des réseaux, des alliances qui donnent au territoire une visibilité et des compétences différenciantes,
- créer de l'activité et des emplois pérennes sur le territoire.

Pour cela, le Grand Besançon a mis en place :

- une réorganisation interne de la DEEA accompagnée d'un plan de développement de compétences pour les équipes, la mise en place de systèmes d'information partagés, d'un dispositif de pilotage par objectif et le transfert de nouvelles compétences (emploi et enseignement supérieur) qui ont donné de la cohérence à l'ensemble des politiques visant à créer du développement économique sur le territoire,
- une stratégie d'alliance permettant d'organiser autour du Grand Besançon un réseau d'experts élargi au service des entrepreneurs et des projets, de mettre en complémentarité les actions, de mutualiser les moyens et de renforcer la visibilité du territoire,
- une démarche globale de structuration des filières pré-ciblées « à potentiel »,
- une démarche « projet » pour permettre l'émergence de projets structurants pour le territoire (THD, Data Center, Bio innovation...),
- le ciblage de marchés prioritaires (luxe, aéronautique, santé, numérique) sur lesquels le Grand Besançon a organisé sa communication, ses actions de prospection, le développement de produits d'implantation dédiés et une démarche d'aménagement numérique offensive des espaces d'activités de façon cohérente et systématique sur le triptyque "développement économique / recherche et développement, formation, innovation / implantation",
- la recherche de complémentarités avec les territoires voisins.

B/ Résultats

La définition d'une stratégie de développement économique et sa mise en œuvre opérationnelle ont permis une réaffirmation du positionnement du Grand Besançon, à la fois en tant que collectivité légitime à animer et coordonner le développement du territoire et à être l'interlocuteur de la Région et de l'État sur ces sujets, mais aussi en tant qu'acteur majeur de la dynamique économique de la nouvelle Grande Région.

Ce repositionnement doit encore s'accompagner d'actions politiques fortes en direction de partenaires stratégiques tels la Région pour :

- renforcer les mutualisations de compétences, de réseaux et de moyens entre des acteurs locaux du développement économique, publics et privés, pour élargir le potentiel de projets sur le territoire,
- développer une ingénierie financière solide au service du développement, de l'innovation et de l'emploi dans les entreprises,
- développer une gouvernance partagée pour conforter une vision commune du territoire, de ses grands enjeux et des actions coordonnées à mener pour y répondre.

Cette stratégie a permis la concrétisation de 25 projets d'implantation ou de développement d'entreprises en moyenne par an depuis 2011 sur le territoire et la création ou le maintien de plus de 500 emplois sur le territoire.

II. Les enjeux et le contexte actuel

A/ Des potentiels à valoriser...

1. Une qualité de vie

La qualité de vie est un marqueur fort du territoire grand bisontin. Grand Besançon 2030, document de prospective et de stratégie territoriale, a ainsi mis en avant cette dimension de « haute qualité de vie ». Au cadre de vie s'ajoutent des facteurs d'attractivité importants. L'offre d'enseignement et de formation est de qualité. La vie culturelle a pris un nouvel essor ces dernières années avec le développement d'équipements (Rodia, Cité des arts et de la culture...) et d'événementiels diversifiés tout au long de l'année.

2. une relative vitalité démographique

Le Grand Besançon compte 177 354 habitants. Son aire urbaine, avec 246 841 habitants, représente 21 % de la population de Franche-Comté. L'aire urbaine bisontine a gagné 4 515 habitants entre 2007 et 2012 (+ 900 / an). Ce gain de population est moins élevé que dans les périodes antérieures mais ce fléchissement est le reflet de l'évolution générale observée au niveau national. La dynamique démographique est plus élevée aux franges de l'aire urbaine, dans les zones relativement éloignées du cœur urbain.

3. Des ressources humaines, des compétences

Le dynamisme est réel par les ressources humaines, avec une population jeune et des personnels qualifiés constituant un vivier de compétences. Le territoire possède une forte composante scientifique et technique. La population active est globalement qualifiée et marquée par une fiabilité appréciée des entreprises. L'Agence régionale de développement met en avant « l'économie d'entrepreneurs » qui caractérise le territoire.

4. Une économie productive sur fond de diversité économique

La zone d'emploi de Besançon bénéficie d'une forte présence de la base productive à 22,4 % contre 16,9 % en moyenne pour les zones d'emploi françaises. La base résidentielle, liée à la présence de retraités, de migrants alternants et de touristes, est d'un niveau faible (38,7 %) comparé à la moyenne nationale des zones d'emploi (52,8 %). Ainsi, la part des revenus issus des retraites (23,9 %) est moins élevée que la moyenne nationale des zones d'emploi (25,1%). La part du tourisme est faible (7,4 %) comparée au niveau national (15,9 %) désignant une importante marge de progression dans ce domaine clé pour l'image et l'attractivité du territoire (Jean VIARD et Pierre VELTZ ont souligné l'importance du tourisme comme générateur d'implantation d'emplois et d'entreprises, comme un désir de vivre dans un territoire récréatif). La base sociale est équivalente au niveau national des zones d'emploi. Enfin, la base publique est élevée dans la zone d'emploi de Besançon : 16,4 % contre 8,2 en moyenne nationale des ZE

5. De solides points d'appui pour la sphère productive

Héritées de l'horlogerie, les microtechniques permettent à présent de développer des applications dans divers secteurs tels que le biomédical, l'aéronautique, etc. Ces savoir-faire emblématiques cristallisent un ensemble d'activités cohérentes entre elles et capables d'insuffler un effet d'entraînement : entreprises de pointe, pôles de compétitivité, laboratoires, écoles d'ingénieurs, technopoles... La progression a été importante ces dernières années pour en diversifier les domaines et les marchés d'application, dans une logique d'innovation liant recherche, formation et économie. Au-delà des microtechniques, ce sont plus largement les sciences de l'ingénieur et les technologies qui ont permis aux acteurs du territoire d'impulser de nouvelles dynamiques, par exemple dans le numérique ou dans le secteur créatif. Enfin, les relations sont à consolider et à diversifier avec d'autres pôles, avec d'autres territoires, y compris au-delà des frontières régionales et nationales : Alsace, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Suisse, Allemagne...) en fonction des complémentarités entre spécialités.

6. Foncier et immobilier économique : une offre adaptée

Les besoins des entreprises en foncier et en immobilier évoluent et se diversifient. L'enjeu pour le Grand Besançon est de s'y adapter. La question des prix est déterminante d'autant qu'un autre enjeu devient de plus en plus prégnant : réhabiliter et valoriser les friches industrielles ou tertiaires et autres sites dégradés. La stratégie de spatialisation des activités reste à clarifier et à parfaire dans une approche cohérente et durable respectueuse des espaces appréhendés comme ressource.

B/ Des points sensibles

1. Un chômage prégnant

Le taux de chômage de la zone d'emploi de Besançon est de 8,4 % (1^{er} trimestre 2015), identique à celui de la zone d'emploi de Dijon. Le sud du Jura et les bassins de Morteau et Pontarlier connaissent une situation nettement plus favorable, de même que la zone d'emploi de Beaune. Le nord de la Franche-Comté est en situation plus critique. Quant à la variation annuelle du nombre de demandeurs d'emploi sur la période 2009-2014, l'évolution est plus favorable pour les zones d'emploi de Besançon et du Jura (+ 4 % à + 4,9 %) que pour celles de Dijon et de l'Arc Est Bourgogne (+ 6 % à + 7 %).

2. Des freins structurels

La structure du tissu économique du Grand Besançon présente des difficultés en matière de capacités d'innovation, de développement de la R&D et d'adaptation à l'évolution des marchés. Elles sont au nombre de trois :

- prédominance des PME dans l'économie bisontine et trop faible densité d'entreprises de taille intermédiaire,
- faiblesse de l'emploi cadre dans les entreprises,
- faiblesse du secteur des services aux entreprises.

D'où la nécessité de démarches collectives, en réseau et de coopérations extérieures. Ces caractéristiques sont à rapprocher des données relatives aux cadres des fonctions métropolitaines (CFM) ou emplois stratégiques : l'agglomération bisontine se situe en milieu de tableau des aires urbaines de plus de 50 000 emplois et tend à perdre du terrain depuis trois décennies comme Reims, Amiens, Mulhouse et Pau. L'aire urbaine de Dijon, qui bénéficie d'une part de CFM plus élevée, a légèrement amélioré son niveau.

3. Un phénomène d'évasion

Les transferts de sièges régionaux privés et publics n'ont pas attendu la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté pour amorcer le mouvement, comme en témoigne des exemples dans le secteur bancaire ou le ferroviaire (RFF). Au-delà des évolutions institutionnelles en cours, c'est bien la question de la taille critique, de la présence et de la densité d'unités économiques importantes, mais aussi des ressources, qui se pose pour l'agglomération bisontine. A ceci s'ajoute un certain déficit d'image et de notoriété que la perte du statut de capitale régionale risque d'accroître.

4. Nouvelle région élargie : risques et opportunités :

Le caractère métropolitain de Besançon n'est pas suffisamment fort. Le fait d'appartenir à une petite région, la Franche-Comté, a sans doute accentué ce déficit métropolitain. La transition vers une région plus grande, au cours de la période 2016-2020, pourrait de ce point de vue présenter une chance pour renforcer la visibilité de Besançon à l'extérieur. Mais, pour y parvenir, une condition d'équilibre est nécessaire. L'enjeu pour la « nouvelle région » est de s'organiser sur un fondement d'équilibre et de dynamisme partagé par tous ses territoires. Grandes agglomérations, villes moyennes et petites, espaces intermédiaires et ruraux devront, avec leurs complémentarités, être acteurs de la dynamique régionale. La manière dont les deux actuelles capitales régionales vont évoluer ensemble vers une structuration partagée sera déterminante de ce « nouvel équilibre régional ». Elles ont des équipements et des actions à partager, par exemple en matière de transport, d'enseignement supérieur et de recherche. La vitalité de la région dépendra de la force de chaque composante de sa trame métropolitaine.

Le Grand Besançon veut poursuivre son action volontariste, avec ses partenaires, pour assurer le développement économique du territoire.

III. L'impact sur nos propres choix

Le contexte actuel nous oblige à la fois à continuer à nous développer et renforce le rôle des agglomérations, aux côtés des nouvelles Grandes Régions, dans la mise en œuvre d'actions de développement économique de proximité, au plus près des besoins des entreprises et des habitants, mais aussi inscrites dans des cadres politiques et financiers nationaux et régionaux beaucoup plus concurrentiels et complexes.

Confirmer, pour le Grand Besançon, ses ambitions et priorités en matière de développement économique de son territoire est donc essentiel à la fois pour donner de la lisibilité et de la visibilité sur ses actions à ses partenaires, pour négocier des financements et pour identifier les stratégies d'alliances et de réseaux les plus à même de générer de la valeur ajoutée. Pour ce faire, un pilotage renforcé de nos actions semble indispensable.

IV. La stratégie 2015-2020

L'ambition affichée en 2010 de faire du territoire un espace entrepreneurial, technologique et tertiaire reste portée et soutenue fortement par le Grand Besançon. Cependant les évolutions institutionnelles, d'organisation des compétences, financières et économiques rendent nécessaire l'actualisation du plan d'action opérationnel issu de cette stratégie.

Ont été ainsi repris les 3 axes opérationnels de la stratégie du Grand Besançon :

- soutien aux entreprises et ancrage des talents,
- aménagement,
- soutien à l'emploi, à la formation et à l'ESRI.

Pour chacun d'eux les actions actuelles seront poursuivies et les marchés du luxe, de l'aéronautique, du numérique et de la santé seront confirmés comme prioritaires sur ces trois axes.

Du fait des évolutions de notre environnement, de nouvelles actions seront engagées :

- pour développer des formes d'entreprendre issues de l'ESS, notamment en matière de reprise et de transmission d'entreprises,
- pour soutenir et développer le pôle d'enseignement supérieur et toute la dynamique de recherche, d'innovation et de création d'activité qui y est associée,
- pour maîtriser l'offre de locaux tertiaires, de foncier d'activité et anticiper le risque de friches éventuelles,
- pour diversifier les modalités d'accès à la formation et à l'emploi de publics en grande difficulté,
- pour développer avec des partenaires privés et publics des collaborations permettant le financement de projets stratégiques pour le territoire.

L'enjeu est bien, dans un contexte incertain, d'utiliser toutes les marges de manœuvre et d'inventer de nouveaux modes d'action, pour que le territoire poursuive sa dynamique de développement, continue à créer de la valeur pour ceux qui y vivent et soit attractif pour des personnes extérieures qui voudraient y investir et/ou s'y installer.

De façon plus précise, il va s'agir de conforter les activités envisagées, de les élargir à d'autres secteurs porteurs, de formaliser les politiques en matières d'emploi, d'insertion, de formation et d'enseignement supérieur et de s'assurer les moyens de mettre efficacement en œuvre la stratégie du développement économique.

A/ Il s'agira de conforter les actions engagées

- conforter les filières stratégiques telles qu'elles ont été progressivement précisées depuis 2010 en intégrant les différents registres de développement (R&D, main d'œuvre qualifiée, formation...),
- monter en gamme l'offre économique (foncière et immobilière d'activité) en intégrant le volet de requalification de l'immobilier et du foncier,
- soutenir l'entrepreneuriat, intégrer les nouvelles formes d'entreprendre, y compris avec un redéveloppement à partir de la pépinière d'entreprises (ESS...),
- prioriser le développement des ZAE au regard des autres enjeux démographiques, d'habitat et de services.

B/ Elargir les actions à d'autres secteurs porteurs

La diversification de la stratégie sur des secteurs porteurs est à organiser :

- l'économie résidentielle représente 36 % de l'emploi sur le territoire (semblable aux agglomérations comparables). Le tourisme en est un secteur majeur à exploiter plus encore (notamment le tourisme d'affaires),
- le système d'accompagnement de Cap 2015 ne ciblait pas spécifiquement l'économie de proximité mais une analyse fine des potentiels sur ce volet est à réaliser en lien avec l'ESS,
- à l'échelle de la région, certains secteurs relais de croissance sont sous-développés par rapport à l'échelle nationale : TIC, industries culturelles et créatives, éco-innovation, services aux entreprises,
- d'autres approches émergent qui sont à travailler : économie circulaire, Smart City....,
- le secteur de l'agroalimentaire offre des opportunités en lien et en complémentarité avec les territoires voisins (notamment les sujets traçabilité, sécurité alimentaire, aliments santé, circuits courts...),
- le commerce propose aussi des opportunités à exploiter.

C/ Formaliser les politiques en matière d'emploi, d'insertion, de formation et d'enseignement supérieur

L'écosystème enseignement supérieur/recherche/innovation semble insuffisamment articulé et territorialisé. Il s'agit de définir une politique d'enseignement supérieur spécifique (complémentaire et articulée avec celle de l'Etat et de la Région).

Plusieurs enjeux sont à prendre en considération :

- présence nécessaire dans la gouvernance du PRES du Grand Besançon,
- conforter la recherche sur le territoire (dynamisation des laboratoires d'excellence),
- évolution de la carte des formations,
- enjeux patrimoniaux et financiers lourds pour l'Université et le territoire,
- attractivité globale pour les chercheurs et étudiants.

La politique de l'emploi est encore peu visible dans le cadre de la stratégie de développement économique en dehors des actions liées à l'insertion professionnelle. Pour autant, cette dernière intègre le Contrat de Ville et un plan d'action détaillé en matière d'insertion et d'accès à l'emploi.

La question des emplois peu qualifiés sur le plan de la formation, mais aussi de la capacité du territoire à accueillir des entreprises pourvoyeuses de ce type d'emploi (logistique ? centres d'appel ?...) est à traiter. Cette approche des emplois peu qualifiés doit permettre aussi de répondre aux besoins des étudiants qui cherchent une activité complémentaire.

La question de l'évolution de l'emploi public sera aussi à suivre plus encore dans les mois et années à venir.

D/ S'assurer les moyens de mettre efficacement en œuvre la stratégie de développement économique : gouvernance, partenariats, coopérations, réorganisation des services Grand Besançon (DEEA...)

Il s'agira de :

- renforcer la gouvernance et le dialogue avec la Région et les collaborations avec la SPL ARD, ainsi que les collaborations avec le Conseil Départemental sur l'emploi et l'insertion, pour développer des projets correspondant aux politiques de ces partenaires et répondant aux besoins, et cofinancés avec eux,
- renouveler les partenariats publics/privés, bien au-delà du seul dispositif PPP, pour élargir les capacités d'action,
- refonder les dispositifs d'aide au développement de projets et à la création de véhicules financiers offensifs pour soutenir l'innovation locale,
- articuler la stratégie, les outils territoriaux et la stratégie interterritoriale (ex : Centre FC).

La stratégie de développement économique 2015-2020 fera l'objet d'un bilan annuel et d'un suivi semestriel par les élus de la commission 3.

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'actualisation de la stratégie du Grand Besançon 2015-2020.

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 96

Contre : 2

Abstention : 0

Reçu le 02 DEC. 2015
Contrôle de légalité